



INTERPELLATION URGENTE

Auteur AdG/LA, par Reinhold Schnyder, Marc Kalbermatter, Doris Schmidhalter-Näfen et German Eyer
Objet Désastre financier lié au contournement sud de Viège, sur l'A9
Date 14.06.2016
Numéro 5.0215

Actualité de l'événement

Cette affaire vient d'être révélée par le journal «Blick».

Imprévisibilité

Ces paiements complémentaires salés n'étaient pas connus. L'Office fédéral des routes, en sa qualité d'autorité de surveillance de l'OCRN, a aussi fait appel à des experts pour analyser ces incidents.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure

Afin que la construction de l'A9 puisse se poursuivre comme prévu, il est important de clarifier ces incidents et de prendre des mesures.

Lors de la construction de l'A9 dans le Haut-Valais, de perpétuelles pannes et erreurs de gestion entraînent constamment d'importants dépassements de coûts et des retards supplémentaires.

Tout récemment, le journal «Blick» a révélé de graves incidents, affichant en première page le titre suivant: «Voici comment les fonctionnaires valaisans gaspillent des millions de nos impôts».

Les entreprises de construction mandatées ont sollicité d'importants paiements complémentaires salés, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions. Une partie de ces créances discutables a été payée par l'Office de construction des routes nationales (OCRN), bien que la direction locale des travaux n'ait pas signé ces paiements.

L'Office fédéral des routes, en sa qualité d'autorité de surveillance de l'OCRN, a aussi fait appel à des experts pour analyser les incidents qui sont survenus lors de la construction de l'A9. Entre-temps, l'Inspection fédérale des finances a aussi mené son enquête. Ces experts ont formulé une critique sévère:

en tant que maître d'ouvrage, le canton du Valais n'a pas assumé sa tâche de conduite de l'ensemble du projet.

La Commission de gestion a aussi reconnu qu'il était nécessaire d'agir. Ce constat est juste et doit être salué.

Conclusion

Dans ce contexte, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. A combien s'élèvent les paiements complémentaires sollicités par les entreprises de construction impliquées?
2. Des suppléments ont-ils été payés aux entreprises pour du béton de moindre qualité et en raison de la prétendue complexité géologique?
3. Si oui, à combien s'élèvent ces versements supplémentaires?
4. Est-ce vrai que la direction locale des travaux a annoté ces paiements d'une remarque précisant «n'est pas signé par la direction locale des travaux»?
5. Qui doit répondre de ces paiements complémentaires?
6. Le chef du Département des travaux publics était-il informé de ces paiements complémentaires?
7. Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prises ou prendra-t-il afin d'empêcher que des événements de la sorte ne surviennent?
8. Les travaux de construction de l'A9 peuvent-ils se poursuivre comme prévu?